



# DEVENIR DES ETUDIANTS NON ADMIS AU CONCOURS DE LA PACES

Chaque année, l'Université de Lorraine accueille plus de 2 000 étudiants en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES). Parmi eux, deux-tiers sont des primants, c'est-à-dire inscrits pour la première fois dans la formation. La PACES est sanctionnée par un concours régi par un numérus clausus et fait donc partie des filières les plus sélectives de l'Université de Lorraine. Le devenir des étudiants non reçus au concours est une préoccupation majeure de l'établissement.

Cette étude a été commanditée par l'équipe politique de l'Université de Lorraine afin de connaître le devenir des sortants de la PACES, notamment le taux de poursuite d'études, la nature des études poursuivies, le type d'établissement d'accueil, les filières de réorientation et les conditions de réussite des étudiants réorientés.

Les résultats de cette étude sont très encourageants. Les étudiants qui renoncent à la PACES poursuivent en effet très majoritairement leurs études l'année suivante. Ils se réorientent pour un peu plus de la moitié à l'Université de Lorraine (54 %). Plus de 80 % d'entre eux réussissent leur année de réorientation et la quasi-totalité poursuit dans la même filière l'année suivante (91 %).

Cette étude sera renouvelée en décembre 2015 auprès de la promotion 2012-2013 afin de consolider les résultats mis en évidence.

*En vigueur depuis la rentrée 2010, la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) est un concours permettant d'accéder aux quatre filières des professions de santé : médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie.*

*Ce concours, sanctionné par un numérus clausus fixé par arrêté ministériel, se déroule en deux séries d'épreuves : une première en décembre, une seconde en mai.*

*A l'Université de Lorraine, la PACES permet également d'accéder aux professions de masso-kinésithérapeute, ergothérapeute, manipulateur en électroradiologie médicale et psychomotricien.*

*La première série d'épreuves est commune aux 8 filières.*

*La suivante diffère selon les filières choisies. Ainsi, un étudiant décidant de passer plusieurs concours aura davantage d'épreuves à préparer.*

*A l'issue de l'année, si l'étudiant a réussi le ou les concours qu'il a présentés, il rejoint la filière médicale de son choix. Autrement, il a la possibilité de redoubler.*

*Si un étudiant échoue au concours mais qu'il obtient une moyenne supérieure ou égale à 10, il peut, dans certaines filières, s'inscrire directement en deuxième année.*

En 2011-2012, 2 113 étudiants étaient inscrits en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) à l'Université de Lorraine. Parmi eux, deux tiers étaient inscrits pour la première fois en PACES - ils seront qualifiés de primants dans la suite de l'étude ; l'autre tiers avait déjà suivi cette première année de formation l'année précédente.

La population primo-entrante est majoritairement féminine (66 %). Elle est essentiellement constituée de bacheliers généraux issus de la filière scientifique (90 %). Une centaine d'étudiants provient néanmoins des filières technologique et professionnelle (7 %), essentiellement de la filière ST2S Santé.

Compte tenu des capacités d'accueil limitées de la PACES et de la réglementation en vigueur, les étudiants de l'académie sont admis à s'inscrire en priorité, ce qui explique que seuls 5 % des primo-entrants ne soient pas originaires de la région.

Tableau 1 : Principales caractéristiques des étudiants inscrits pour la première fois en PACES à l'Université de Lorraine en 2011-2012

CARACTÉRISTIQUES	LORRAINE	NATIONAL
Part de femmes	66 %	64%
Part de «Meurthe et Moselle»	35 %	NC
Part de «Meuse»	6 %	NC
Part de «Moselle»	42 %	NC
Part de «Vosges»	12 %	NC
Part de «Etrangers»	2 %	NC
Part de «Bac S»	90 %	92 %
Part de «Autre bac général»	2 %	NC
Part de «Bac techno/Pro»	7 %	NC
Part de mentions TB	11 %	NC
Part de mentions B	20 %	NC
Part de mentions AB	29 %	NC

**UN ÉTUDIANT SUR DEUX INSCRIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN PACES EN 2011 A ÉTÉ ADMIS AU CONCOURS, APRÈS UNE OU PLUSIEURS TENTATIVES**

Un étudiant sur deux inscrit pour la première fois en PACES à la rentrée 2011 a été reçu au concours : 23 % après une première tentative et 27 % après une année de redoublement (tableau 2).

La série du baccalauréat et la mention obtenue impactent les chances de réussite. En effet, 53 % des bacheliers scientifiques ont réussi le concours, après une ou deux PACES, contre seulement 15 % des bacheliers issus des autres filières. Il en est de même pour 93 % des étudiants ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat contre 23 % des étudiants n'ayant pas obtenu de mention.

Ces disparités sont accentuées lorsque l'on s'intéresse à la réussite en un an. Les titulaires d'un baccalauréat scientifique ont en effet quatre fois plus de chances d'être admis au concours dès la première année que les bacheliers issus des autres filières. Par ailleurs, les chances de réussite d'un bachelier ayant obtenu une mention très bien sont 13 fois supérieures à celles d'un bachelier sans mention.

Le redoublement constitue une réelle seconde chance pour les étudiants n'ayant pas obtenu de mention ou une mention assez bien au baccalauréat : deux tiers des bacheliers sans mention reçus au concours ont en effet été admis à l'issue de l'année de redoublement ; c'est également le cas pour trois quarts des bacheliers titulaires d'une mention assez bien.

**38 % DES ÉTUDIANTS QUI RENONCENT À LA PACES N'ONT TENTÉ LE CONCOURS QU'UNE FOIS**

Après un premier échec en PACES, plus de trois étudiants sur quatre font le choix de redoubler (77 %), les autres renoncent.

La série du baccalauréat et la mention obtenue semblent également impacter le choix des étudiants en situation d'échec (tableau 3). Après un premier échec, en effet, trois-quarts des bacheliers scientifiques optent pour le redoublement alors que les autres bacheliers renoncent en majorité aux études médicales (53 %). Les bacheliers ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat optent également plus fréquemment pour le redoublement (75 % contre 66 % des bacheliers sans mention).

Ces constats s'expliquent en partie par les résultats obtenus lors de la PACES. Les bacheliers scientifiques avec mention qui échouent au concours après une première tentative sont en effet plus fréquemment reçus-collés que les autres (cf définitions p. 4). Leurs résultats les encouragent donc probablement à tenter le concours une deuxième fois.

A l'Université de Lorraine, la majorité des étudiants qui renoncent aux études médicales le font après deux années de PACES. Avec la mise en place progressive de passerelles permettant de réorienter les étudiants en situation d'échec dès le premier semestre, cette tendance pourrait être amenée à s'inverser.

Parmi les étudiants qui renoncent après une PACES, près d'un sur deux n'a pas passé le concours dans son intégralité : 30 % n'ont pas passé les épreuves de mai et 17 % n'ont même pas passé la première session du concours en décembre.

Les motivations principales avancées par les étudiants qui abandonnent sont le niveau trop élevé (42 %), la quantité de travail trop importante (41 %), le manque d'intérêt pour les disciplines enseignées (32 %) ou encore un autre projet de formation (29 %) <sup>1</sup>.

Parmi les étudiants qui abandonnent la PACES avant la fin de l'année, la moitié se réoriente en cours d'année vers d'autres filières ou prépare un concours. Les autres optent pour des activités diverses (recherche d'une nouvelle formation, séjour linguistique, emploi, etc.) en attendant, pour la plupart, de reprendre d'autres études l'année suivante.

**PLUS DE 90 % DES ÉTUDIANTS QUI RENONCENT À LA PACES POURSUIVENT LEURS ÉTUDES L'ANNÉE SUIVANTE**

Qu'ils aient essayé un ou deux échecs, la majorité des étudiants qui renoncent à la PACES poursuivent des études ou préparent un concours l'année suivante (90 %) (schéma 1).

Ces étudiants se réorientent au sein de l'Université de Lorraine pour un peu plus de la moitié (54 %). Les étudiants qui renoncent à la PACES après une année ont davantage tendance à quitter l'Université de Lorraine que les étudiants qui renoncent après un redoublement (respectivement 46 % et 59 % de ces étudiants se réinscrivent à l'UL l'année suivante).

Tableau 2 : Réussite des primo-entrants en PACES en 2011-2012, selon le type de bac et la mention obtenue

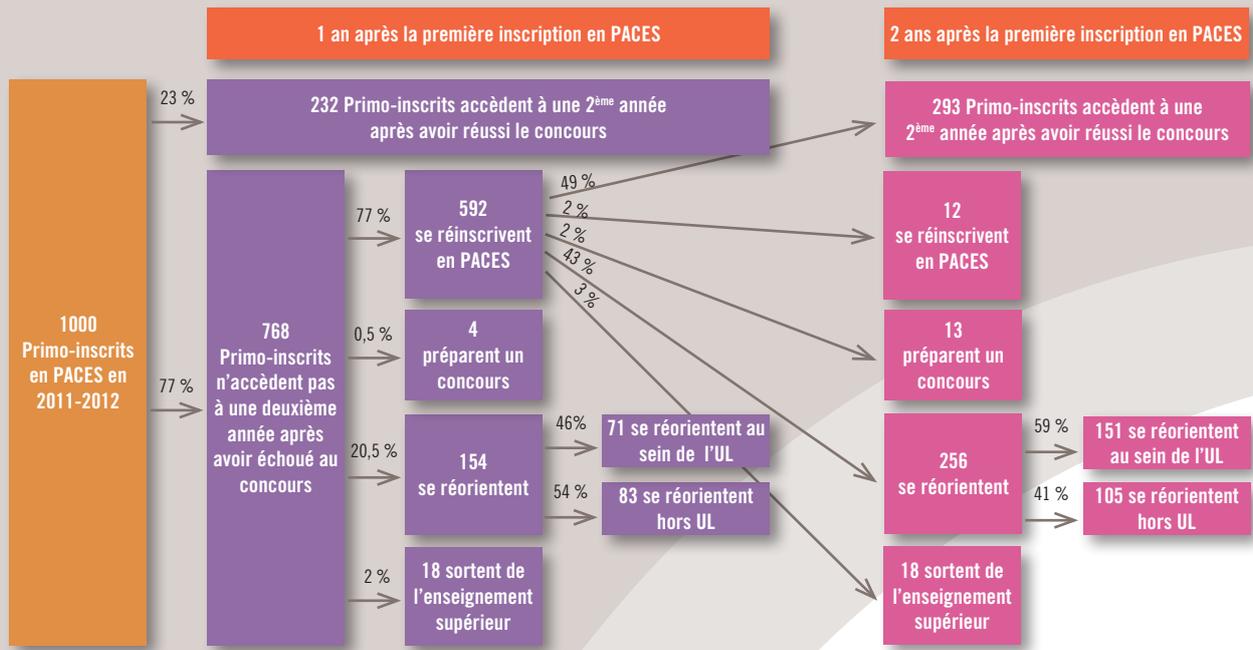
	Réussite des primo-entrants en 1 an	Réussite des primo-entrants en 2 ans	Réussite des primo-entrants en 1 ou 2 ans
Bac S	25 %	28 %	53 %
Autre bac	7 %	8 %	15 %
Mention TB	77 %	16 %	93 %
Mention B	37 %	39 %	76 %
Mention AB	17 %	35 %	52 %
Passable	6 %	17 %	23 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>23 %</b>	<b>27 %</b>	<b>50 %</b>

Tableau 3 : Devenir en n+1 des primo-entrants en PACES en 2011-2012

	Primo-entrants inscrits en PACES en 2011-2012		Devenir en n+1					
	Eff.	%	Réussite	Redoublement	Renoncement			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
Bac S	1212	100 %	304	25 %	679	56 %	229	19 %
Autre bac	139	100 %	9	7 %	62	44 %	68	49 %
Mention TB	148	100 %	114	77 %	26	18 %	8	5 %
Mention B	268	100 %	99	37 %	134	50 %	35	13 %
Mention AB	393	100 %	65	17 %	242	62 %	86	22 %
Passable	542	100 %	35	6 %	339	63 %	168	31 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1351</b>	<b>100 %</b>	<b>313</b>	<b>23 %</b>	<b>741</b>	<b>55 %</b>	<b>297</b>	<b>22 %</b>

<sup>1</sup> Les étudiants interrogés pouvaient donner plusieurs motifs expliquant leur choix, d'où un total supérieur à 100 %.

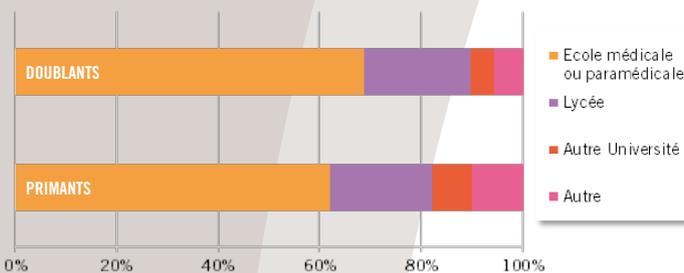
**SCHÉMA 1 : DEVENIR DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN PACES, DEUX ANS APRÈS LEUR PREMIÈRE INSCRIPTION EN 2011-2012**



Les étudiants qui quittent l'Université de Lorraine poursuivent leurs études, dans plus de 60 % des cas, dans une école médicale ou paramédicale. Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) attirent plus de la moitié de ces étudiants. Il est également intéressant de souligner que 20 % des étudiants qui se réorientent vers une école médicale ou paramédicale étudient à l'étranger, principalement en Belgique où les conditions d'accès aux formations médicales et paramédicales sont facilitées (graphique 1).

Un étudiant sur cinq qui quitte l'Université de Lorraine se réinscrit dans un lycée, pour y préparer un BTS le plus souvent. Quelques étudiants font également le choix d'y préparer un baccalauréat professionnel. Enfin, 5 % des étudiants sortants s'inscrivent l'année suivante dans une autre université. Ils y préparent le plus souvent une Licence ou un DUT.

**Graphique 1 : Etablissement d'inscription des étudiants poursuivant leurs études en dehors de l'Université de Lorraine**

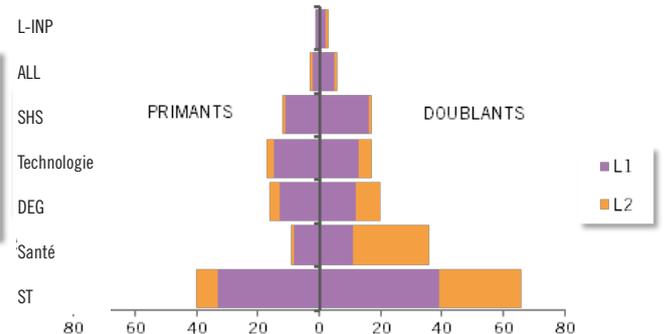


**UN LARGE PANEL DE RÉORIENTATIONS, EN L1 OU EN L2**

Les étudiants qui renoncent à la PACES et qui font le choix de poursuivre leurs études à l'Université de Lorraine se dirigent vers un large panel de formations, couvrant l'ensemble des Collegium (graphique 2). C'est dans le Collegium Sciences et Technologie que l'on retrouve cependant le plus d'étudiants inscrits, principalement en Licence Sciences de la Vie.

Les filières de réorientation diffèrent légèrement selon que les étudiants ont effectué une ou deux PACES. Les doublants se réorientent en effet plus fréquemment que les primants vers les filières du Collegium Santé, principalement vers la Licence Ingénierie de la Santé. Les primants se réorientent quant à eux plus fréquemment vers les filières des Collegium Technologie et Droit Economie Gestion.

**Graphique 2 : Collegium et niveau d'inscription des étudiants poursuivant leurs études à l'Université de Lorraine**



**Méthodologie**

Chaque année, plus de 2 000 étudiants s'inscrivent en PACES à l'Université de Lorraine. Pour les deux-tiers, il s'agit d'étudiants s'inscrivant pour la première fois en études de santé.

Les numerus clausus des différentes filières prévoient l'admission de 700 étudiants chaque année. Les étudiants non admis ont la possibilité de redoubler. Cette étude a pour objectif d'apprécier le devenir des étudiants non reçus au concours et notamment les filières de réorientation des étudiants poursuivant leurs études à l'Université de Lorraine. Les questions ont porté sur l'année de la PACES et les deux années suivant l'abandon des études médicales.

L'étude a été réalisée sur la cohorte des primo-entrants en 2011-2012. Les étudiants non reçus au concours après une ou deux PACES ont été interrogés par questionnaire. 75 % des personnes interrogées ont répondu à l'enquête. L'échantillon recueilli est représentatif de la population interrogée, permettant la généralisation des résultats à l'ensemble de la population étudiée.

La majorité des primants se réoriente en première année de Licence (80 %) alors qu'un tiers des doublants accède directement en deuxième année. Pour accéder en deuxième année, les étudiants doivent avoir validé la première année de la filière visée (possible pour les étudiants qui se sont réorientés pendant leur année de PACES) ou avoir été reçu-collés en PACES. Certaines filières comme Droit ou Ingénierie de la Santé reconnaissent ce statut et accueillent des étudiants issus de la PACES directement en deuxième année mais cette pratique n'est pas encore généralisée.

### LES RÉORIENTATIONS APRÈS LA PACES SE SOLDENT PAR UN SUCCÈS DANS 80 % DES CAS

Les étudiants qui renoncent aux études médicales choisissent majoritairement de se réorienter. Toutes filières confondues, le

taux de réussite à l'issue de l'année de réorientation est de 83 % (tableau 4). Les doublants ont tendance à légèrement mieux réussir l'année de réorientation que les primants (84 % contre 80 %). Il en est de même pour les étudiants qui accèdent directement en deuxième année, reçus-collés pour la plupart. Ces niveaux de réussite sont supérieurs à ceux que l'on observe chez les étudiants en situation de réorientation issus d'autres parcours<sup>2</sup>.

Parmi les étudiants qui se sont réorientés à l'issue de la PACES, 95 % sont toujours en formation ou en préparation de concours l'année suivante. La plupart ont poursuivi dans la même filière (91 %) mais cette proportion varie selon que les étudiants ont réussi ou non leur année de réorientation : 95 % des étudiants qui ont validé leur année de réorientation sont en effet inscrits dans la même filière l'année suivante ; ce n'est le cas que d'un étudiant sur deux n'ayant pas validé cette année.

Tableau 4 : Taux de réussite des sortants de PACES à l'issue de l'année de réorientation

Collégium de réorientation	Niveau d'études intégré	Nombre de réorientés après 1 échec	Taux de Réussite	Nombre de réorientés après 2 échecs	Taux de Réussite	Nombre de réorientés après 1 ou 2 échecs	Taux de Réussite
Art Lettres Langues	Bac + 1	2	100 %	4	100 %	6	100 %
	Bac + 2	1	100 %	1	100 %	2	100 %
Droit Economie Gestion	Bac + 1	13	77 %	12	75 %	25	76 %
	Bac + 2	3	100 %	8	38 %	11	55 %
Sciences Humaines et Sociales	Bac + 1	11	82 %	16	88 %	27	85 %
	Bac + 2	1	100 %	1	100 %	2	100 %
Sciences et techniques	Bac + 1	32	63 %	39	67 %	71	65 %
	Bac + 2	7	100 %	27	74 %	34	79 %
Santé	Bac + 1	7	57 %	11	73 %	18	67 %
	Bac + 2	1	100 %	24	96 %	25	96 %
Technologie	Bac + 1	15	87 %	13	92 %	28	89 %
	Bac + 2	2	100 %	4	100 %	6	100 %
L-INP	Bac + 1	1	100 %	2	100 %	3	100 %
	Bac + 2	0	-	1	100 %	1	100 %
Santé (Hors UL)	Bac + 1	48	77 %	63	92 %	111	86 %
	Bac + 2	18	83 %	13	100 %	31	90 %
Autre (Hors UL)	Bac + 1	27	77 %	24	92 %	51	84 %
	Bac + 2	7	86 %	8	100 %	15	93 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>Bac + 1</b>	<b>156</b>	<b>77 %</b>	<b>184</b>	<b>84 %</b>	<b>340</b>	<b>81 %</b>
	<b>Bac + 2</b>	<b>40</b>	<b>90 %</b>	<b>87</b>	<b>85 %</b>	<b>127</b>	<b>87 %</b>

#### DÉFINITIONS

*Primant* : Etudiant inscrit en PACES pour la première fois.

*Doublant* : Etudiant inscrit en PACES pour la deuxième ou la troisième fois.

*Sortant* : Etudiant inscrit en PACES une année donnée qui échoue au concours et qui ne se réinscrit pas en PACES l'année suivante.

*Reçu-collé* : Etudiant ayant échoué au concours de la PACES mais ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10.

<sup>2</sup> D'après les résultats des suivis de cohortes établis par la DAPEQ.

#### Pour en savoir plus !

Fauvet L., Jakobovitch S., Mikol F., 2015, "Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé", Etudes et Résultats, DREES, n° 927, juillet.

Critères de réussite à la PACES en 2010-2011, Université de Lorraine, novembre 2011  
<http://www.medecine.univ-lorraine.fr/actu/files/archive-nov-2011.html>

Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé:  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000021277791&dateTexte=20151014>

Contact : Délégation à l'Aide au Pilotage Et à la Qualité  
 ovu-contact@univ-lorraine.fr